

COMMUNES D'ARZIER-LE MUIDS, BASSINS, BEGNINS, GENOLIER ET VICH

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions légales et notamment celles de l'article 7b de la loi sur la distribution de l'eau (LDE), les Communes d'Arzier-Le Muids, Bassins, Begnins, Genolier et Vich, pour le compte du SIDEMO, soumettent à l'enquête publique **du vendredi 25 mars 2022 au lundi 25 avril 2022** :

- **Les ouvrages de captage et d'adduction d'eau régionale entre Le Montant, La Cézille et La Gresolière.**

Une enquête relative à la demande de concession de pompage est ouverte conjointement par le Département de l'environnement et de la sécurité.

Le dossier d'enquête peut être consulté au greffe municipal de chaque commune durant les heures d'ouverture.

Les observations ou oppositions motivées, doivent être formulées par écrit, directement sur la feuille d'enquête ou adressées, pendant la durée de l'enquête, par lettre recommandée au Greffe municipal d'une des communes territoriales. Il ne sera pas tenu compte des oppositions ou observations déposées après l'expiration du délai d'enquête.

Les Municipalités